

Nous avouons qu'il y a dans les fêtes religieuses, dans le plainchant et la vie liturgique, une austérité qui ne se retrouve plus dans les chants, les offices et les fêtes que recommande une certaine école. On entreprend de rendre la croix aimable; cependant pour la rendre aimable, qu'on ne la supprime pas. Saint Paul ne veut point enseigner les mystères du salut dans une éloquence mondaine et d'apparat, "pour ne point rendre vaine et éliminer la croix du Christ;" ceux qui essaient de changer l'église en un théâtre tombent dans le défaut que veut éviter l'apôtre. Oui, la croix est aimable, non pas aux sens, mais à l'esprit, non pas à l'homme extérieur, qui mendie d'impuissantes consolations aux créatures, mais à l'homme intérieur, qui est riche, au dedans, de la grâce de Dieu et de ses joies surnaturelles, qui juge toutes choses dans la lumière divine. Le pain flatte moins le goût que certains gâteaux faits au sucre et à la crème; mais il nourrit le corps, fortifie le tempérament et rend l'homme capable d'un rude travail. De même les offices liturgiques de la tradition plaisent peut-être moins aux sens, mais ils élèvent l'âme à Dieu, la remplissent de componction et de vigueur spirituelle, la rendent capable de vaincre les tentations de la vie, d'endurer pour Jésus-Christ tous les travaux et toutes les persécutions. Laissez le peuple à ses offices traditionnels; il trouvera plus de vraie émotion religieuse dans le chant du *Liberi me* ou du *Stabat mater* que dans les compositions modernes les plus renommées; il sentira sa foi et sa piété croître pendant une messe exécutée en plain chant, tandis que tous les raffinements de vos artistes le laisseront froid.

80. Signalons une dernière disposition des catholiques libéraux: c'est leur tendance à rabaisser la sainte Ecriture au rang des livres ordinaires.

Certains auteurs d'Allemagne ont prétendu réduire l'*inspiration* à une sorte d'*assistance* que le Saint-Esprit donne à l'écrivain sacré pour le préserver d'erreur; à peu près comme il l'accorde au concile oecuménique ou au pape parlant *ex cathedra*. Le décret conciliaire est l'œuvre *principale* du concile, plutôt que du Saint-Esprit; le concile en est l'auteur *principal* par un travail humain; le Saint-Esprit ne compose pas le décret, mais *assiste* le concile dans la composition du décret, dirige son travail de manière à le faire aboutir à l'expression de la vérité. Le livre inspiré, au contraire, est l'œuvre *principale* du Saint-Esprit, dont l'auteur sacré est l'*instrument* et, si l'on peut ainsi parler, le secrétaire. Les libéraux dont nous parlons ont fait de l'écrivain inspiré l'auteur *principal* et réduit l'action du Saint-Esprit à une simple *assistance*.

D
de mo
tout a
assiste
donn
se, exa
doctri
cette a
produi
L'Eglis
dire, en
attesta
La sain
que ch
Esprit,
pure ap
livre d
Le
D'a
seuleme
ment, e
dans so
le croy
qu'on
coigne e
objectio
pas d'in
ment, n
Si, l
tique, to
assemble
eru et e
"ont été
à l'Eglis
ne peut
les parti
ont pour
pure vér
A l'ép
humanis
thème qu
tion, de c
qu'infect
les saints